

# L'ESPRIT DE DEFENSE

«La stupidité des historiens, des logiciens et des critiques a fait croire que l'ordre des empires était mère de leur gloire, quand je dis que leur ordre, comme leur gloire, était le fruit de leur seule ferveur.» Antoine de SAINT-EXUPERY («Citadelle»)

**RAPPORT** du Groupe de Travail de l'Association de /I.H.E.D.N.

**REGION DE TOULOUSE** (Mai 1980)

ANIMATEUR : Jean-Pierre MARICHY (*Toulouse 1977*)

RAPPORTEUR : Jean-Marie CROUZATIER (*Bordeaux 1979*)

## **COMITÉ 1**

PRÉSIDENT : Guy FRANCO  
(*Toulouse 1977*)

SECRETARE: François HÉBRARD de  
VEYRINAS (*Bordeaux 1979*)

Colonel Michel PAGES (*Membre*

Albert BELLOC (*Lyon 1968*)

Raoul BIERER (*Toulouse 1977*)

Michel BOUTTEAU (*Bordeaux 1979*)

Général Ferdinand CATHOULIC (*10e  
session*)

Général Charles DUFOUR  
(*21e session*)

Intendant Militaire Charles FAUR  
(*Membre correspondant*)

Intendant Militaire Yves GEFFROY  
(*Toulouse 1969*)

Charles JULIE (*Toulouse 1964*)

Général Christian MARMIER (*24e  
session*)

Jean MINGASSON (*Toulouse 1977*)

Michel PAGES (*Membre postulant*)

Général Constantin VIDAL (*Membre correspondant*)

Maria VILLEFRANQUE (*Toulouse 1977*)

## **COMITÉ 2**

PRESIDENT : Jean-Charles DUPUY  
(*19e session*)

SECRETARE: Marcel LEVET (*Rennes  
1956*)

Bernard BELLOT (*Toulouse 1977*)

Jean de BROUCKER (*Lille 1962*)

Jean BRUNIQUEL (*Toulouse 1977*)

Jean CHATILLON (*Toulouse 1969*)

Mady-Jacques CROS (*Bordeaux 1979*)

René DUPUY (*Toulouse 1958*)

Ingénieur Général François LAPLANE  
(*Toulouse 1977*;

Jean MARTIN (*Toulouse 1964*)

Jean MATHE (*Toulouse 1977*)

Pierre RENARD (*Toulouse 1969*)

Paul SOUILLARD (*Toulouse 1977*)

Christian TEISSIÉ (*Toulouse 1977*)

Henry TISNÉS (*Toulouse 1969*)

### **COMITÉ 3**

PRÉSIDENT : Pierre BARTHE (*Toulouse 1969*)  
SECRÉTAIRE : Jean LOZES (*Membre postulant*)

Commissaire Général Louis BORDERIES (*Toulouse 1964*)  
Gérard BRAULT-NOBLE (*Toulouse 1969*)  
Colonel Pierre CAPELLE (*Bordeaux 1979*)  
Général Henri DEMOTES-MAINARD (*22e session*)  
Colonel Robert GEZE (*Bordeaux 1974*)  
Georges JANSOU (*Toulouse 1969*)  
Général Adrien LACROIX (*Rennes 1973*)  
Lieutenant-Colonel Maurice de MONTLEBERT (*Toulouse 1977*)  
Jean PERRET du CRAY (*Toulouse 1964*)  
Georges PICHETTO (*Membre postulant*)  
Françoise HEBRARD de VEYRINAS (*Membre postulant*)  
Auditeur libre: Philippe AUTIÉ (*Stagiaire de l'E.N.A.*)

Coordination Roland GARDEUR (*Toulouse 1969 et 23e session*)

Le GROUPE de TRAVAIL assure de sa vive gratitude les conférenciers que l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale a dépêchés auprès de lui au cours du cycle 1979-1980 :

- Jacques CHABRUN (29e session), Conseiller référendaire à la Cour des Comptes (24 Novembre 1979)
- Jean MIALET (21e session), Conseiller maître à la Cour des Comptes (21 Janvier 1980)
- Michel GARIBAL (29e session), Journaliste. Maître de conférences à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (11 Février 1980)

L'Association de l'IHEDN- Région de TOULOUSE déclarée le 8 août 1966 à la Préfecture de la Haute-Garonne, comptait, au 5 Mai 1980, 134 membres :

112 auditeurs d'une session régionale de l'I.H.E.D.N.,

16 auditeurs d'une session nationale de l'I.H.E.D.N.,

6 membres associés (2 Correspondants et 4 Postulants),

répartis, pour la plupart, dans les huit départements de la Région MIDI-PYRENEES, avec une concentration de près de 75% à Toulouse et dans son agglomération.

Les quarante-six membres de son GROUPE de TRAVAIL (plus du tiers des effectifs de l'Association) ont manifesté une assiduité moyenne de 75% aux activités du cycle 1979-1980

5 séances de Comité,  
10 séances plénières.

Les deux tiers des membres du Groupe de Travail exercent une activité professionnelle.

Toulouse, le 5 mai 1980

# SOMMAIRE :

**INTRODUCTION** (page 5) Définition de l'Esprit de Défense  
la rationalisation de l'instinct de survie  
la manifestation de l'existence d'une communauté

## **I - LE DÉCLIN DU SENTIMENT DE DÉFENSE** (p. 6)

### **A • LES CAUSES DE CE DÉCLIN : LA CRISE DES VALEURS** (p. 7)

1. *La remise en cause des valeurs de civilisation*
2. *La crise de la citoyenneté*
3. *La faible perception des besoins de défense en temps de paix*
4. *Les contradictions du nucléaire*
5. *Les critiques contre l'armée et le Service national*

### **B • LES DANGERS DE CE DÉCLIN : L'AFFAIBLISSEMENT DE LA FRANCE DANS LE MONDE**

1. *La croissance des menaces militaires*
2. *Le développement des agressions culturelles*  
*Le renforcement de la compétition économique*

## **II - LA VOLONTE D'AFFIRMER UN «NOUVEL ESPRIT DE DEFENSE»** (page 17)

### **A . UNE VOLONTÉ NATIONALE ÉVIDENTE** (p. 18)

1. *Le regain de conscience de l'identité nationale*
2. *Le consensus sur la défense*

### **B . UNE VOLONTÉ POLITIQUE INCERTAINE** (p. 20)

- 1- *Une volonté d'information*  
*Une volonté de proposition*

### **III - LES MOYENS DE PROMOUVOIR UN NOUVEL ESPRIT DE DEFENSE** (p 24)

#### **A . RESTAURER L'ESPRIT DE COMMUNAUTE** (p. 24)

*La communauté de sang: la famille*

*La communauté de lieu : la commune, la région, l'Etat*

*La communauté d'esprit: la culture*

#### **B . AFFIRMER NOTRE DYNAMISME ECONOMIQUE** (p. 28)

*Dynamisme économique et indépendance*

*Dynamisme économique et incitations étatiques*

*Dynamisme économique et solidarité*

#### **C . REDÉCOUVRIR LE SENS DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE** (p. 31)

*Le rôle du Service national*

*Le rôle de la défense civile*

### **CONCLUSION** (p 35)

## INTRODUCTION

Jamais, sans doute, on n'aura autant évoqué de conflit et de crises militaires à travers le monde; jamais, sans doute, l'éventualité d'une conflagration mondiale, qui n'épargnerait aucune nation, n'aura autant agité les esprits. Et pourtant, jamais ces tensions extrêmes ne seront restées, en France, aussi lointaines et voilées. Tout se passe comme si les citoyens étaient, au mieux, implicitement confiants dans le succès de la dissuasion, ou, au pire, ignorants des dangers du monde actuel. Ce sont, pourtant, ces mêmes citoyens qui devront défendre le sol national en cas d'attaque étrangère ... Aussi est-il né, chez certains, le besoin d'étudier la nature de l'esprit de défense et de réfléchir aux moyens de le développer dans notre pays.

L'entreprise paraissait difficile car le sujet est ambigu. Ambigu dans sa formulation: la notion d'esprit de défense est une notion fourre-tout; ambigu dans son contenu: il ne s'agissait pas d'analyser la seule défense militaire, mais aussi la défense économique, culturelle; ambigu, enfin, étant donné le contexte intérieur et international: il est malaisé de développer l'esprit de défense dans une démocratie libérale qui refuse tout endoctrinement et toute vérité officielle; il est d'autant plus délicat de le faire dans un pays qui ne se connaît pas d'ennemi et qui affirme, par la voix de ses dirigeants, et recherche, dans ses interventions, la détente internationale.

Aussi est-il nécessaire, d'emblée, de clarifier le débat et de définir précisément l'expression «esprit de défense». L'esprit, d'après le «Robert», c'est un principe d'action, c'est la force avec laquelle agit une idée, un sentiment. Quant à la défense, elle ne doit pas être envisagée, de manière négative, comme le souci de se replier derrière ses remparts; c'est, positivement, le fait d'assurer, de garantir sa sécurité et son indépendance. Il ne faut donc pas voir, dans ce terme, le souci d'une «ligne Maginot idéologique», mais une nette prise de conscience des différents aspects que revêt l'indépendance de la France. L'esprit de défense, c'est donc la volonté de défendre la personnalité et l'indépendance de la communauté nationale.

Cette volonté s'exprime, tout naturellement, en temps de guerre; mais à l'heure actuelle, en période de crise larvée et d'agressions de toutes sortes, et pas seulement militaires, il serait inquiétant de ne pas rencontrer, en temps de paix, un minimum d'adhésion à l'institution militaire, de civisme et de solidarité, de dynamisme et de vigilance économique, de reconnaissance du cadre national. L'esprit de défense constitue, en effet, la rationalisation de l'instinct de survie et la manifestation exemplaire de l'existence d'une communauté.

### **La rationalisation de l'instinct de survie:**

Grâce aux travaux menés par les biologistes, grâce aux découvertes de l'éthologie (de K. Lorenz à R. Ardrey), chacun sait que notre espèce est naturellement agressive, hiérarchisée et territoriale. L'instinct de défense existe donc en l'homme; c'est la disposition qui, en cas de menace, vise à assurer la conservation du groupe, face à tout ce qui peut menacer sa survie.

Au contraire, l'esprit de défense présente les caractéristiques propres à toute action rationnellement conduite : il se signale et s'affirme par des actes de prévoyance, par des comportements cohérents faisant intervenir la réflexion, la volonté, le calcul. L'esprit de défense réside dans la capacité de déceler des menaces lointaines ou indirectes et de les hiérarchiser selon leur urgence et leur gravité.

## **La manifestation de l'existence d'une communauté**

Les individus sont, en effet, liés les uns aux autres par une culture, un mode de vie, la croyance en certaines valeurs; ils sont prêts à défendre tout cela contre les agressions extérieures. Selon la définition donnée par Georges Pompidou à l'I.H.E.D.N. en 1969, « la défense traduit la capacité physique et militaire d'une nation à résister aux pressions qui, de l'extérieur, ne cessent de peser sur son indépendance, c'est-à-dire son existence . De même qu'un organisme vigoureux sécrète en lui-même les armes contre ce que la médecine appelle les agressions, qui risquent, à tout moment, de porter atteinte à la santé, de même un peuple fort s'assure les moyens de détourner, à tout moment, les périls qui guettent en permanence les nations, et c'est à la possession de ces moyens que l'on juge de sa vitalité, c'est-à-dire de sa santé. Les moyens sont de tous ordres, y compris, bien sûr et en dernière analyse, militaires. Leur valeur dépend de la puissance du pays en tous les domaines et implique, au plus haut point, la détermination à la tête de l'Etat. Mais ni la puissance ne s'octroie, ni la détermination n'est garantie par les textes. Il y faut le support d'une approbation populaire massive, profonde, elle-même expression d'une volonté et d'un instinct vital. »

Cette définition traduit bien l'état d'esprit nécessaire pour aborder l'étude de l'esprit de défense: inquiet, car il faut avoir une juste conscience de ce qui nous menace; volontaire, pour être capable de réagir; concret, afin de faire des propositions susceptibles de modifier la situation existante.

Tout naturellement, ce rapport s'ordonne autour de trois axes

- il constate, tout d'abord, le déclin du sentiment de défense (I) p 4,
- il manifeste, ensuite, la volonté d'affirmer un «nouvel esprit de défense» (II) p 17,
- il énumère, enfin, des propositions qui constituent autant de moyens de promouvoir ce «nouvel esprit de défense» (III) p 24.

## **I - DECLIN DU SENTIMENT DE DÉFENSE**

La défense est nécessaire à la vie. Le sentiment de défense permet d'apprécier les agressions diverses et de leur résister. Mais ce sentiment naturel paraît aujourd'hui stérilisé en France; l'opinion publique semble être placée sous anesthésie et incapable de percevoir les agressions dont notre pays fait l'objet et de réagir autrement qu'au coup par coup. Les causes de cette situation sont d'origine et d'importance diverses; elles conduisent à dresser un constat inquiétant. D'autant plus inquiétant que le déclin du sentiment de défense en France renforce (parce que la nature a horreur du vide) l'appétit des adversaires et des concurrents à notre égard.

## **A. LES CAUSES DE CE DÉCLIN : LA CRISE DES VALEURS**

### *Une Société «éclatée»*

Avec le développement de l'économie technicienne, tous les cadres d'une société stable et sédentaire, toutes les communautés dites naturelles explosent littéralement: famille, village, patrie, profession. Parallèlement à ce processus de fractionnement, nous vivons l'ère des grands ensembles, des grandes entreprises et des états tentaculaires. La rentabilité appelle de ses vœux l'entassement sous toutes ses formes, dans les cités-dortoirs et dans les magasins à grande surface. En cette ère de la quantité, seul compte ce qui est gros, lourd, nombreux, puissant: les Etats-Unis, l'Union Soviétique, la Chine.

D'autre part, une évolution historique lente a fait place à un «emballement» : chaque «mutation» en entraînant de nouvelles, il se constitue un véritable réservoir de changement qui alimente une course effrénée. Nous nous trouvons pris dans le tourbillon d'une vie trépidante, privés de références et de réconfort, dans un passé qui s'évanouit. Le caractère éphémère des relations et des cadres de vie désoriente.

Cette société moderne est donc une société atomisée, sa substance n'étant plus constituée de groupes coordonnés, vivant en relation constante, mais de points isolés, individualisés. Le principe même de l'organisation sociale - l'existence de communautés ayant chacune leur particularité, reliées entre elles suivant un certain schéma et hiérarchisée - se trouve remis en cause.

### *Une Société «bloquée»*

Par ailleurs, cette société est en voie de massification, en raison du nivellement général. Or, la mentalité des hommes massifiés est celle d'assistés et d'irresponsables vis-à-vis de «l'Etat-Léviathan». Il en résulte une inadéquation du système politique, une extrême fragilité du système économique et une congestion généralisée de la société. En l'absence d'un principe supérieur qui unifierait les individualismes, la société, minée par de multiples déséquilibres, est bloquée.

### *L'esprit de défense stérilisé*

L'esprit de défense ne peut que décliner dans ces conditions. L'individualisme exacerbé, accompagné de réflexes d'assisté à l'égard de l'Etat, le rejet du passé et l'absence d'une notion historique du corps social, l'affaiblissement de la notion géopolitique de territoire concourent à stériliser l'esprit de défense.

Ce constat pessimiste se révèle réaliste si l'on considère, successivement :  
la remise en cause des valeurs de civilisation (1),

la crise de la citoyenneté (2),  
la faible perception des besoins de défense en temps de paix (3),  
les contradictions du nucléaire (4),  
les critiques contre l'Armée et le Service national (5).

## 1 . LA REMISE EN CAUSE DES VALEURS DE CIVILISATION

Comme dans tous les moments de profonde mutation, nous assistons à la résurgence des «barbaries» : confusion des esprits, floraison des sectes et groupuscules, fuite dans l'irréel, violences, désordre. Toutes les valeurs qui fondaient la civilisation occidentale sont remises en cause. L'affirmation de l'autonomie de l'homme a fait de lui un être égoïste, aliéné de la communauté et préoccupé de son seul bien-être matériel : les réflexes de solidarité ne jouent plus, la notion de patrie s'obscurcit dans la conscience collective, les contraintes sont dénoncées comme autant de violations des «droits» de l'individu, ainsi que l'autorité et la hiérarchie. Il en résulte une accentuation des contradictions et des oppositions entre les personnes et les groupes, un usage de la violence dans les relations sociales et un durcissement idéologique qui se manifeste par le rejet des traditions établies et des valeurs transmises.

### *La « sinistrose » des gens d'esprit*

Les critiques systématiques contre notre civilisation viennent, pour l'essentiel, d'intellectuels «éclairés» atteints de «sinistrose» : leur tendance suicidaire à vanter les seuls mérites des autres civilisations et à s'acharner contre les défauts de la nôtre ne favorise pas l'esprit de défense des citoyens.

### *L'ahurissement des citoyens*

Ces derniers sont soit indifférents, soit noyés dans une masse d'informations secondaires et contradictoires qui les empêchent de s'informer sur ce qui est, en fin de compte, essentiel. Ils rejettent les schémas intellectuels et spirituels acquis dans leur jeunesse et perpétuellement remis en cause, mais n'ont plus rien à quoi se raccrocher. Cette entreprise d'ahurissement intellectuel les rend, dès lors, mûrs pour les idéologies à la mode, des idéologies qui refusent généralement l'identité nationale au profit de la régionale ou d'une internationale quelconque.

## 2 - LA CRISE DE LA CITOYENNETE

L'esprit de défense n'existe que si l'individu perçoit, de façon claire, profonde et positive, son appartenance à une communauté. Ce sentiment d'appartenance se crée et se renforce à travers les échanges que l'individu établit avec son groupe.

Or, aujourd'hui, beaucoup ne ressentent plus de façon claire leur appartenance à



la communauté nationale. Plusieurs explications peuvent être trouvées à ce phénomène.

#### *L'oubli de la Communauté de destin*

D'une part, le changement incessant désoriente l'individu qui ne sait plus à quel ensemble se rattacher : sa région? sa profession? l'Europe? la société capitaliste ? Ce faisant, il oublie que les libertés et le mode de vie en honneur dans notre pays sont des conquêtes voulues et protégées par une communauté particulière. Cet oubli est dû essentiellement aux carences de l'éducation, - de l'enseignement de l'histoire, en particulier, - dans notre pays.

#### *Les excès de «la bureaucratisation*

D'autre part, l'extension du secteur tertiaire et les excès du centralisme ont amené certains Français à identifier leur communauté avec l'ensemble des réseaux administratifs : l'image de la société se confond avec celle d'une organisation pesante et lointaine, tantôt indifférente, tantôt tracassière. Les rapports entre l'Etat et le citoyen sont des rapports impersonnels, la routine et la bureaucratisation dans l'administration créant un contre-message d'importance à l'esprit de défense.

#### *.....et du «protectorat social»*

Ce bureaucratisme est lié à la tendance actuelle de l'Etat à vouloir réglementer, de plus en plus et dans les moindres détails, le comportement des individus. Cette infiltration de l'Etat dans tous les domaines de la vie des citoyens a pour conséquence immédiate de les transformer en êtres passifs et assistés, comportement en totale opposition avec l'esprit de défense qui, par définition, doit être pugnace. Elle a également pour effet de multiplier les textes législatifs dont certains, n'étant pas suivis de décrets d'application parce qu'inadaptés à la réalité, tombent très rapidement dans l'oubli. L'inflation législative et réglementaire, caractère essentiel du «protectorat social», aboutit à l'inefficacité.

D'aucuns ont opposé la «civilisation urbaine» que connaît l'Occident aujourd'hui à la «civilisation rurale», civilisation de la difficulté, caractérisée par l'intensité des liens communautaires et le sens de la hiérarchie. Dans la seconde, l'esprit de défense consiste à défendre un sol, une famille, des biens, une manière de vivre. Dans le cas de la civilisation urbaine, caractérisée par une absence de racines, un certain cosmopolitisme et le rejet de l'identité nationale, l'esprit de défense doit être quelquefois créé de toutes pièces et toujours entretenu de manière permanente, surtout lorsqu'une longue période de paix a fait oublier l'éventualité de la guerre.

### 3 - LA FAIBLE PERCEPTION DES BESOINS DE DEFENSE EN TEMPS DE PAIX

#### *Une démobilisation des esprits et des cœurs*

La défense reste, en temps de paix, une question abstraite et lointaine, incluse dans le domaine réservé des gouvernants.

Les thèmes de défense sont difficiles à présenter parce qu'ils correspondent mal aux préoccupations à court et à long terme de l'opinion. Pour les jeunes, en particulier, les soucis immédiats de carrière et d'emploi, avec la soif des loisirs, absorbent tout le temps disponible. Aussi, plus qu'un antimilitarisme militant qui reste le fait d'une minorité, le véritable danger réside-t-il dans une démobilisation des esprits et des cœurs. Pourtant le monde où nous vivons est dangereux; sans dramatiser, les faits se suffisent à eux-mêmes. Or ces faits ne sont pas connus de l'opinion.

#### *La responsabilité de la presse*

La responsabilité en incombe incontestablement à la presse qui accorde une faible place aux menaces militaires et à la défense nationale; le citoyen recueille, au rythme de l'actualité, un savoir en miettes.

#### *et des pouvoirs publics*

La responsabilité en incombe, surtout, aux pouvoirs publics et aux dirigeants politiques : la situation est systématiquement présentée dans un certain flou, à l'aide d'un vocabulaire technique et ambigu. C'est une façon de placer l'opinion sous anesthésie. Mais le réveil risque d'être brutal et de conduire à la panique ou à la démission.

Certes, il faut faire état d'une circonstance atténuante : comment concilier la présentation des menaces diverses à l'opinion avec la recherche internationale de la détente ?

Il n'en reste pas moins que les Français sont volontairement maintenus dans l'ignorance la plus totale de notre situation.

Cet élément est d'autant plus inquiétant que la sociologie démontre que les comportements collectifs de défense dépendent d'aspects viscéraux, instinctifs dans les sociétés traditionnelles, mais de conditionnements sociaux complexes dans nos sociétés urbaines : nous ne sommes plus au temps où l'esprit de défense était naturel, chacun arrivant dans la caserne avec un morceau de terre sous la semelle de ses chaussures. Aussi, dans nos sociétés urbaines, est-il nécessaire d'informer pour conforter et entretenir l'esprit de défense.

#### 4 - LES CONTRADICTIONS DU NUCLEAIRE

L'arme nucléaire reste encore, pour l'opinion, un mythe. Beaucoup d'idées reçues circulent généralement sur les conséquences de l'apparition de la dissuasion nucléaire. Toutes ces idées reçues renforcent le caractère démobilisateur de la dissuasion nucléaire et la volonté des citoyens, surtout parmi les jeunes, de ne pas se sentir concernés par un conflit éventuel.

##### *Le nucléaire rendrait la guerre impossible*

La première idée reçue est que les techniques de guerre de plus en plus sophistiquées, en particulier sur le plan nucléaire, rendent la guerre impossible. Les menaces militaires ont alors tendance à apparaître de plus en plus irréelles. Parallèlement, certains développent la thèse selon laquelle l'arme nucléaire dispenserait de tout effort sur le plan conventionnel.

##### *La défense serait l'affaire des spécialistes*

Une autre idée vient affaiblir l'esprit de défense de la population : la défense, essentiellement axée sur la dissuasion nucléaire, ne serait plus l'œuvre que d'une poignée de spécialistes. Cette affirmation suscite dans l'opinion qui ne se sent pas concernée soit une apathie générale, due à un sentiment béat de sécurité, soit la paralysie par la peur de l'anéantissement total. Dans tous les cas, le sentiment se développe que le citoyen est de plus en plus indifférent à l'idée de guerre.

##### *L'isolationnisme français*

Il est alors fréquent d'aboutir à la généralisation du réflexe de stérilité par l'isolement, à l'égoïsme sacré d'une puissance nucléaire moyenne repliée sur son sanctuaire national.

Cette conception mythique de l'arme nucléaire ne pouvait conduire, aux yeux de l'opinion, qu'à une dévalorisation de l'armée traditionnelle et devait renforcer les critiques adressées au Service national.

#### 5 - LES CRITIQUES CONTRE L'ARMÉE ET LE SERVICE NATIONAL

Le rejet sentimental et intellectuel de la défense, qu'il s'appelle non-violence ou pacifisme, est le fait d'une infime minorité de Français, singulièrement de jeunes. Leur utopie consiste à croire qu'il suffit de refuser de faire la guerre pour éliminer tout risque de conflit. Curieusement d'ailleurs, c'est lorsqu'il n'y a pas de guerre ou de risque de conflit que les pacifistes s'en préoccupent le plus. Quand l'époque est troublée, ils rejoignent la masse de ceux qui réclament de «gagner la guerre et faire la paix» ...

## *Contre l'armée*

Plus inquiétant est le fait que la fonction militaire soit isolée des autres fonctions sociales et rejetée par les thèmes culturels dominants. Les cadres militaires ont en cela leur part de responsabilité car, à l'instar des cadres politiques, ils ne montrent aucune combativité pour imposer l'image de la fonction qu'ils représentent: une fonction guerrière, spécifique, de défense du territoire et de la population. Dans une société marchande, la fonction guerrière est inévitablement défavorisée.

Cette défaveur rejaillit sur le Service national : cette institution met le jeune en face du problème de la défense. Bien organisée, elle pourrait beaucoup pour le «moral» de la nation. Or, à l'heure actuelle, elle est mal ressentie par une grande partie de la jeunesse française, essentiellement du fait de la grande injustice qui règne au niveau de la sélection des appelés, accessoirement parfois en raison du peu d'intérêt des activités offertes durant le service.

## *Contre un service national inégalitaire*

L'inégalité du Service national tient en un chiffre : 25% des jeunes Français (un sur quatre) échappent à l'incorporation. Ces 25% se répartissent ainsi :

- 7% de dispenses pour des raisons sociales :

sont inclus dans ce nombre les soutiens de famille réels (le Cas n'est pas si fréquent) qui méritent toute la considération du corps social, mais aussi des bénéficiaires légaux de situations particulières qui pourraient, à l'analyse, apparaître comme des privilèges;

- 18% d'exemptions médicales :

Ce pourcentage ne signifie pas (Dieu merci !) qu'un Français sur cinq est inapte au service. Il est plutôt déterminé de telle façon que le contingent fournisse aux armées les effectifs dont elles ont besoin, car, jusqu'ici tout au moins, les besoins sont inférieurs à la ressource. Ce résultat est obtenu par la fixation, par voie réglementaire, des normes d'aptitude au niveau voulu.

Ce chiffre de 25%, d'ailleurs, n'est pas définitif. Dans le premier mois de service, plusieurs cas sociaux (soutiens de famille vrais qui n'ont pas été décelés à la sélection) ou médicaux (jeunes qui se révèlent inaptes à la vie militaire au plan physique ou psychique) augmentent de 5%, au minimum, le nombre de ceux qui ne font pas leur temps.

Ainsi donc, trois Français sur dix échappent au service.

Ce fait est grave dans une société éprise d'égalité comme la société française. Mais, pire encore, une sorte d'aura entoure ceux qui ont su éviter le service: ils s'en glorifient. D'ailleurs, très objectivement, aucun handicap n'en résultera pour eux : ils n'auront pas voulu porter les armes de leur pays, mais ils obtiendront le permis de chasse si tel est leur désir; d'éventuels simulateurs de maladies mentales, lors de la sélection, se verront confier, sans problème, des postes de responsabilité par la suite.

Enfin, le Service national ne touche que les garçons. Or, dans une classe d'âge, il y a autant de femmes que d'hommes et les jeunes filles sont désormais les concurrentes des garçons sur le marché du travail.

Tout compte fait, c'est donc seulement 35% des jeunes qui effectuent leur service. Ces 35% subiront pleinement le handicap professionnel d'une année passée sous les drapeaux. En contrepartie, la nation ne leur accorde en pratique aucun avantage réel.

... *et inutile*

A côté de ces inégalités dans la répartition de l'impôt prétendument «universel» que constitue le Service national, il faut noter que, parfois, l'exécution du service laisse à désirer : après la période des classes, il arrive que des soldats aient l'impression de s'ennuyer dans les casernes, ou qu'ils soient utilisés à des tâches subalternes, fort éloignées du métier des armes. Toutefois, il serait injuste de trop insister sur ce point car de louables efforts sont faits par les responsables militaires pour lutter contre ces erreurs, malgré le peu de moyens dont ils disposent bien souvent. Mais cela n'empêche pas la propagande antimilitariste de se développer sur le thème de «l'ennui des casernes».

Notons, enfin, le manque de considération dans lequel la société française, en général, tient ses appelés, vulgairement dénommés «bidasses» dans une partie de la presse. Le temps n'est plus où le pioupiou était entouré de l'amitié de la nation. Au mieux, n'est-il regardé maintenant que comme un consommateur à moyens limités.

Telles sont, rapidement énumérées, les insuffisances dont souffre actuellement notre Service national. Elles sont assez graves pour empêcher cette institution de favoriser l'esprit de défense.

Tous ces éléments, causes du déclin de l'esprit de défense en France, se tiennent, se cumulent et se confortent. Par exemple, le rejet sentimental et intellectuel de la défense s'accompagne généralement d'un rejet global de la communauté nationale et de ses valeurs culturelles, politiques et économiques. La théorie de la prise du pouvoir culturel, imaginée par Gramsci, est appliquée aujourd'hui avec succès par des groupuscules qui tentent de réaliser une transmutation des valeurs pour renverser plus facilement un ordre social et politique, privé de fondements spirituels et intellectuels.

Ce déclin de l'esprit de défense affaiblit dangereusement la position de notre pays dans le monde.

## **B. LES DANGERS DE CE DÉCLIN L'AFFAIBLISSEMENT DE LA FRANCE DANS LE MONDE**

Lorsque, dans un pays, des facteurs de discussion apparaissent, lorsque les tendances à l'éclatement de la communauté nationale l'emportent sur les éléments qui l'unissent, les concurrents ou adversaires perçoivent cela comme une faiblesse. Dès lors, le déclin de l'esprit de défense ne peut que renforcer les menaces qui pèsent sur le pays.

## 1 . LA CROISSANCE DES MENACES MILITAIRES

### *Le surarmement mondial*

Depuis plusieurs années, les armes les plus sophistiquées se répandent dans tous les pays; les ventes d'armement constituent pour certains pays un élément non négligeable de leur équilibre commercial, au détriment, le plus souvent, de l'équilibre militaire dans le monde. Mais ces armes paraissent insignifiantes au regard de l'incroyable arsenal nucléaire accumulé par les deux superpuissances depuis Hiroshima; le coût croissant de cette course fantastique, démentielle, aux armements a incité les deux supergrands à faire un pas vers la raison : la recherche, incertaine mais obstinée, d'une limitation des armements et d'un désarmement.

### *La fragilité de la détente*

Les aspirations hégémoniques n'en sont pas pour autant freinées; elles ne se manifestent pas encore par un affrontement direct, mais donnent lieu à des stratégies indirectes où tout devient enjeu, du pétrole aux jeux olympiques, en passant par la langouste. La détente affirmée par tous les dirigeants se révèle fragile.

### *La précarité des relations internationales*

La détente est d'autant plus précaire que les anciens équilibres internationaux ont été remis en question dans les années 60 par la décolonisation. Il en résulte une instabilité chronique où se conjuguent, à la fois, l'aspiration de toutes les ethnies et de tous les peuples à conquérir et à disposer de leur indépendance, et l'opiniâtreté des grandes puissances à s'assurer des positions stratégiques dans le monde entier par le biais de pressions idéologiques, économiques ou militaires. A l'opposition est-ouest s'ajoutent aujourd'hui la rivalité nord-sud, le réveil du Tiers monde, le péril jaune, le renouveau de l'Islam, ...

### *L'avenir incertain*

Dès lors, l'avenir apparaît incertain. L'accélération de l'histoire dans ce dernier quart de siècle nous confronte à un monde en perpétuelle effervescence, fait de rivalités permanentes et de retournements soudains de situations (rapprochement sino-japonais, paix israélo-égyptienne, rapprochement sino-américain... )

Aussi faut-il informer la population française des dangers qui pèsent sur nous : le renforcement de l'effort militaire soviétique, le manque de crédibilité du «parapluie» américain, la vulnérabilité d'une partie de nos armes nucléaires stratégiques, etc ... Aussi faut-il la sensibiliser à ces questions- car il sera bientôt nécessaire de passer d'une société d'abondance et de facilité à une société d'austérité et d'effort, rassemblée pour la défense de ses valeurs essentielles et pour la recherche d'un ordre international plus viable.

Cette reconversion économique et mentale peut paraître impossible, d'autant que, pour certains, la détente interdirait de désigner l'adversaire. Or, pour susciter un esprit de défense, il importe de désigner l'adversaire ...

## 2 . LE DEVELOPPEMENT DES AGRESSIONS CULTURELLES

### *La guerre culturelle*

Les menaces dans ce domaine sont plus insidieuses que les menaces militaires, et elles sont d'autant plus difficiles à circonscrire qu'un certain courant d'échanges, une certaine osmose, même, sont inévitables et, d'ailleurs, féconds. Cependant, qui peut nier qu'elles constituent une forme d'impérialisme? Aujourd'hui, les moyens de transmission de la pensée, les techniques de l'information, les migrations saisonnières provoquent une incessante confrontation des cultures et substituent à la notion de maintien de l'intégrité physique et territoriale d'un pays celle de son intégrité et de son autonomie spirituelles. Cela est si vrai qu'il y a longtemps que les régimes totalitaires ont fait figurer l'arme culturelle dans la panoplie de leurs moyens d'agression.

### *La déculturation*

Dans l'ordre des priorités, le danger réside pour nous dans la déculturation. La culture française, faite de diversité, est menacée aujourd'hui de disparition par l'importation accélérée des modes de vie, de pensée et de parler américains qui réduisent tout à l'uniforme et à l'unidimensionnel. Cette hégémonie culturelle américaine est due à sa puissance économique et financière et, en conséquence, à son hégémonie linguistique. Deux faits attestent de l'ampleur des agressions culturelles: le recul de la langue française et le déclin de l'enseignement du français à l'étranger.

### *Le déclin de l'enseignement du français à l'étranger*

Le déclin de l'enseignement du français à l'étranger est patent. Ce phénomène tient à des facteurs politiques (les relations que les pays entretiennent avec la France), mais surtout à des éléments spécifiquement culturels : le français est généralement considéré comme une langue difficile; il serait la langue de la culture mais ne serait pas une langue économiquement intéressante.

### *Le recul de la langue française*

Parallèlement, on ne cesse de dénoncer le recul du français dans le monde. Si l'allemand a ses 120 instituts Goethe à l'étranger et son Office fédéral pour la langue, si l'anglais a son «British Council», l'italien les cercles de la Société Dante Alighieri, pourquoi l'action des communautés de langue française en faveur du français - celle de la France en premier lieu, - est-elle si mal admise à l'étranger et en France même ?

Les agressions culturelles dont nous sommes l'objet devraient faire prendre conscience de l'importance du facteur culturel dans la promotion de l'esprit de défense et de la nécessité de faire pièce à l'aliénation culturelle en recréant notre communauté

et en retrouvant nos racines.

### 3. LE RENFORCEMENT DE LA COMPETITION ECONOMIQUE

Dans la mesure où le recours aux armes peut sembler en partie condamné par l'équilibre de la terreur, la lutte des nations tend à se transposer sur le plan du potentiel industriel, des capacités intellectuelles ou scientifiques, des participations financières, de la possession des brevets ou des licences, voire du ravitaillement en matières premières essentielles ou stratégiques. Ces diverses réalités, devenues la substance même des conflits d'aujourd'hui, sont aussi efficaces pour la transformation des rapports internationaux que l'étaient autrefois les prouesses des champs de bataille.

#### *Des menaces multiples*

Le renforcement de la compétition économique se traduit par l'apparition de menaces diverses, multiples, pouvant se combiner les unes avec les autres. C'est, depuis 1974, le renchérissement du prix de l'énergie, renchérissement qui fragilise toujours davantage notre économie. Ce peut être, demain, la coupure, par les pays producteurs, de nos approvisionnements en pétrole et la réduction de 40% seulement de notre approvisionnement en produits pétroliers ferait passer, en moins de trois mois, le nombre des chômeurs à six millions, soit 29% de la population active. Ce peut être également la coupure, par les pays producteurs, de leurs livraisons de matières premières. La compétition économique se traduit encore par une véritable colonisation économique en raison de l'afflux de capitaux étrangers et par l'intermédiaire des multinationales. Elle peut donner lieu à une fuite des capitaux vers l'étranger et à des spéculations sur la monnaie nationale. Enfin, l'interaction des facteurs économiques et sociaux oblige à souligner le fait qu'une chute brutale de la natalité aurait des effets économiques rapides.

#### *La défense économique*

Force est de constater que rien n'est prévu en France pour faire face à ces multiples défis. La défense économique n'est définie ni dans la loi du 11 juillet 1938, ni dans l'ordonnance du 7 janvier 1959. Il faut attendre, à cet égard, un décret du 29 juin 1962 relatif à l'organisation de la défense dans le secteur économique. La défense économique consiste dans la prévision des réserves énergétiques et d'approvisionnement, une nomenclature des consommateurs prioritaires, des plans de répartition des ressources disponibles, l'organisation de moyens de remplacement, la protection des voies de communication, ... Mais la défense économique ne dispose pas de moyens spécifiques : ses missions sont confiées aux bureaux de défense dans les préfectures; d'autre part et surtout, elle est totalement ignorée par les citoyens et rien n'est tenté pour la faire sortir de son anonymat.

C'est donc à un effort d'information qu'il faut convier les citoyens et les pouvoirs publics. Information sur les menaces et les parades, non pour effrayer mais pour renforcer la volonté de défendre. Combien de fois n'a-t-on pas vérifié l'observation de Thucydide : « La force de la cité n'est pas dans ses vaisseaux, ni dans les remparts,



mais dans le caractère de ses concitoyens »

## **II - LA VOLONTE D’AFFIRMER UN NOUVEL ESPRIT DE DEFENSE**

*Un «nouvel esprit de défense» est nécessaire*

Un « nouvel esprit de défense » est aujourd'hui indispensable à une défense qui se veut nationale (c'est-à-dire qui préserve l'indépendance de la nation, même si elle s'inscrit, naturellement, dans le cadre européen et ne saurait ignorer nos engagements envers nos alliés), unitaire (car elle concerne toutes les couches de la population), permanente (car la crise chronique a remplacé les conflits passagers) et globale (on ne peut défendre que ce qui apparaît comme un patrimoine collectif, terrien, culturel, scientifique et économique ... ).

*car il renforce la dissuasion nucléaire d'une dissuasion populaire*

Contrairement à ce qui est souvent avancé, la dissuasion nucléaire ne dispense pas d'un esprit de défense. Le recours à la dissuasion ne serait pas crédible si l'adversaire avait le sentiment que la volonté de rester libre ne constitue pas un absolu pour la majorité de la nation attaquée. Certes, il est évident qu'en raison des contraintes de secret et de rapidité, il appartient au seul Président de la République d'apprécier, le moment venu, le degré et la gravité de la menace et de déterminer la riposte adéquate. Aussi la détermination affichée par le Chef de l'Etat, en diverses occasions publiques, de recourir à l'arme nucléaire est-elle importante pour maintenir la crédibilité de la dissuasion. Mais il est non moins essentiel que les Français manifestent et fassent sentir à l'étranger le prix qu'ils attachent à la sécurité et à l'indépendance de la nation. C'est la plus efficace «dissuasion populaire» susceptible de s'opposer à l'agression.

*Que faut-il défendre ? Notre liberté*

Si la nécessité d'un «nouvel esprit de défense» ne fait aucun doute, son affirmation n'est pas toujours aussi nette qu'il serait souhaitable en raison de l'ambiguïté qui pèse sur la définition de ce que l'on veut défendre. Un esprit de défense: oui, mais pour défendre quoi ? Tout simplement l'indépendance d'une communauté humaine qui est nôtre; un patrimoine humain, culturel, économique; un mode de vie et un certain cadre de vie. En un mot, il s'agit de défendre notre liberté, une liberté qui n'a pas été un don du ciel, mais le fruit de longues années d'affrontement, une liberté qu'il s'agit de préserver.

Cette affirmation d'un «nouvel esprit de défense» semble bénéficier actuellement de circonstances favorables : un regain de conscience de l'identité nationale et un

consensus sur la défense témoignent de l'existence d'une volonté nationale. Toutefois, la volonté de l'autorité politique d'affirmer ce «nouvel esprit de défense paraît incertaine; cette autorité dispose, pourtant, des moyens d'information et de proposition nécessaires pour s'imposer.

## **A. UNE VOLONTE NATIONALE EVIDENTE**

Deux éléments essentiels à l'affirmation d'un «nouvel esprit de défense» témoignent de cette volonté nationale diffuse et concourent à justifier notre optimisme :

- le regain de conscience de l'identité nationale (1),
- le consensus sur la défense (2).

### **1 . LE REGAIN DE CONSCIENCE DE L'IDENTITE NATIONALE**

*L'unité française est profonde ...*

La conscience qu'a le citoyen d'appartenir à une communauté humaine spécifique aurait tendance à s'effacer aujourd'hui en France. Nous vivons, en effet, une période de paix, exceptionnelle par sa durée; aucune parcelle du territoire français n'est contestée par un état voisin; enfin, nous n'entretenons aucune revendication d'ordre territorial ou politique à l'égard d'un pays étranger. Tous ces facteurs incitent naturellement à l'assoupissement de notre sentiment national. Aussi est-il tentant de faire un parallèle entre notre situation et l'image de la Grèce ou de Rome à l'époque de la décadence. Cependant, à bien y regarder, la situation n'est pas si mauvaise. En particulier au plan militaire, notre armée est certainement supérieure par la formation, l'armement et le moral, à ce qu'elle a pu être dans le passé. D'autre part, la majorité de la population civile paraît consciente des sacrifices qu'elle doit faire pour maintenir les acquis de notre civilisation.

Ces constatations ne peuvent surprendre ceux qui connaissent l'exceptionnelle robustesse de l'Etat français, due essentiellement à notre tradition centralisatrice. La France ne connaît pas de diversité ethnique ou raciale; elle ne connaît plus les haines religieuses et le pluralisme linguistique. Certes, les identités régionales qui s'affirment contre l'Etat soulèvent aujourd'hui d'importantes questions, mais en aucun cas la majorité des habitants de ces régions ne renoncerait à la citoyenneté française et rejetterait l'appartenance à la communauté nationale. Aussi est-ce par myopie à l'égard du monde que n'apparaît pas la profonde unité française.

*mais le débat sur les institutions est éternel*

En revanche, les institutions sont toujours en France l'objet de débats infinis; mais ces controverses ne viennent plus contrarier l'unité nationale puisque la plupart des

partis politiques ont accepté de différencier les institutions et la société, d'une part, et la communauté nationale, d'autre part. Car ils ont bien perçu le danger qui consiste, à trop critiquer les institutions et la société, à remettre en cause l'existence même de la communauté nationale.

A la décharge des institutions actuelles, il faut reconnaître qu'elles favorisent l'esprit de défense. Il est évident que les institutions politiques ont une influence éminente sur la volonté de résistance solidaire d'un peuple aux agressions. L'acuité des débats politiques, l'instabilité des pouvoirs et même le défaut temporaire d'autorité des responsables affaiblissent la cohésion de l'esprit public. Les démocraties parlementaires latines sont des exemples de ces premiers phénomènes.

Au contraire, les institutions françaises actuelles ont été en partie inspirées par les exigences de la défense telles qu'elles découlaient du passé et telles que les doctrines actuelles de défense y conduisent. Rien d'étonnant, dès lors, - et on le doit aux institutions, - s'il existe dans notre pays un consensus sur la défense.

## 2 . LE CONSENSUS SUR LA DEFENSE

### *Une «plage commune» à tous les partis*

L'esprit de communauté, fondement de l'esprit de défense, suppose que l'on dépasse les différences pour se réunir. Loin de réaliser l'unanimité sur tous les points, qui n'est le fait que des régimes totalitaires, l'esprit de communauté incite à rechercher un accord sur certains points, estimés essentiels pour la vie et le développement de la communauté. Autrement dit, il faut trouver une «plage commune». C'est bien ce qu'ont réalisé les partis politiques en France. Leurs vues concordent, en effet, sur un certain nombre de points essentiels: l'exigence du patriotisme et la nécessité de maintenir des forces militaires; la nécessité d'un Service national (même si, d'un parti à l'autre, ses modalités varient); le fait nucléaire; le principe d'une force d'intervention capable d'agir hors de la France; un désarmement général et international moyennant de sérieuses garanties. Ainsi sommes-nous loin aujourd'hui des querelles sur la défense et des indignations contre la «bombinette» française : les éléments essentiels d'une défense nationale, globale et permanente sont acceptés par les partis.

### *un consensus national*

Le fondement politique d'un consensus national sur la défense existe donc; il importe de l'utiliser. Il ne sert à rien de disposer d'un système de défense s'il n'est pas accepté par l'ensemble des Français et si on n'accepte pas de l'employer. Par ailleurs, toute défense nécessite des crédits, donc des choix qu'il faut faire admettre à la nation et des sacrifices qu'il faut consentir. C'est le rôle de l'autorité politique que de réaliser ce consensus; la tâche lui est facilitée par les circonstances. Dans les périodes où l'environnement de la nation se fait moins menaçant, l'adhésion à des valeurs et à des idéaux communs se fait moins explicite et moins militante; lorsque les menaces

semblent lointaines, incertaines, diffuses, la mise en œuvre de l'esprit de défense rencontre parfois le scepticisme, l'inertie et même l'hostilité d'une partie de la population.

A l'inverse, les périodes de tension et de péril extérieur, comme celle que nous connaissons, constituent les moments les plus propices à la renaissance du patrimoine et des valeurs historiques qui fondent l'identité nationale. Encore faut-il donner des bases au consensus sur la défense : soit la volonté d'accomplir ensemble un grand dessein, comme le serait la défense de la liberté ou des droits de l'homme sur le plan international, soit la perception commune d'un grand danger, d'une menace portant sur notre territoire ou notre patrimoine. En d'autres termes, il importe que l'autorité politique définisse et propose une nouvelle forme de patriotisme. En a-t-elle la volonté ?

## **B . UNE VOLONTE POLITIQUE INCERTAINE**

Il est indispensable de faire connaître et comprendre aux Français l'existence de rapports de force internationaux. Il faut qu'on parle de la défense, en particulier à l'école et au lycée, et beaucoup d'idées reçues s'effaceront. C'est ce qui est fait actuellement grâce aux études menées par l'I.H.E.D.N., aux actions du S.I.R.P.A. (Service d'information et de relations publiques des armées, 19, bd Latour-Maubourg, 75326 PARIS CEDEX 07), aux cours et aux séminaires de défense dans les universités, aux divers débats et colloques, aux réflexions conduites par les différents partis politiques.

### *La formation d'un esprit de défense*

Mais il reste beaucoup à faire. La formation d'un esprit de défense, avec ses étapes de sensibilisation, d'acceptation motivée des concepts et de mise en place de structures adaptées, est un travail de longue haleine. Il faut développer les structures existantes et en créer d'autres. L'information, indispensable à la formation d'un «nouvel esprit de défense», doit donc être dispensée aux citoyens et contrôlée au niveau le plus élevé de l'Etat. Or la volonté politique d'affirmer un «nouvel esprit de défense» apparaît incertaine.

### 1. UNE VOLONTE D'INFORMATION

Les raisons de cette attitude hésitante doivent être cherchées dans le caractère pluraliste de l'information dans un pays libéral, d'une part, et dans le souci de l'autorité politique d'éviter certains écueils, d'autre part.

#### *Une information pluraliste*

On entend souvent dire que le gouvernement devrait imposer à la presse écrite d'accorder une plus large place à la défense. Or la place consacrée à ces problèmes dans la presse, si elle n'est certes pas importante, doit être considérée comme convenable depuis quelques années. Mais cette information n'entraîne pas la formation

d'un esprit de défense parce que le savoir sur la défense est le plus souvent imperméable au citoyen, constitué de bribes d'information émiettées au fil de l'actualité. Aussi serait-il souhaitable que l'autorité politique recommande à la presse de faire apparaître les dangers extérieurs, non par la recherche du sensationnel mais plutôt par une action en profondeur. D'autre part, les journalistes devraient montrer que la France peut affronter ces dangers et surmonter les handicaps. La presse, qui parle seulement de ce qui va mal, ne donne pas à chaque élément de l'actualité la place qu'il mérite: le portrait détaillé d'un grand criminel est certainement moins édifiant que celui d'un grand homme de lettres ou de science.

### *La presse écrite*

L'extrême prudence du gouvernement s'explique aisément en ce domaine. L'un des principaux éléments d'un régime démocratique est le pluralisme; toute réglementation extérieure de la liberté de la presse, toute pression exercée sur les journalistes constituerait un premier pas vers l'établissement d'une véritable censure. Aussi ne faut-il pas demander au gouvernement de remettre, même partiellement, en cause, le pluralisme de la presse. En revanche, la solution pourrait être recherchée à l'intérieur de la profession sous la forme d'un code de déontologie.

### *La radio et la télévision*

Pour la radio et la télévision, la responsabilité de l'Etat est plus directement engagée puisqu'il existe, pour chaque société de programme issue de l'ancien O.R.T.F., un cahier des charges. Qu'impose le cahier des charges de chacune de ces sociétés dans le domaine qui nous intéresse? Le minimum, et encore, ce minimum n'est pas toujours observé. En général, le laxisme et la démagogie dominent. Cela conduit à la diffusion de programmes trop souvent sans intérêt, parfois sujets à caution, fréquemment abêtissants, presque toujours coûteux. Le pouvoir politique devrait donc réformer dans un sens favorable à l'esprit de défense (défense de la langue, de la culture, de la communauté nationale) les cahiers des charges des sociétés nationales de programme et cette réforme devrait être accompagnée d'un contrôle plus efficace des programmes. Cependant, il faut souligner que, pour l'ensemble de ses émissions sur la défense au cours de l'année 1978, la société de programme TF1 s'est vu décerner en 1979 le dernier «Prix Vauban», destiné à récompenser une œuvre ayant contribué à la promotion, à l'illustration ou au développement de la défense nationale (*Le «Prix Vauban» a été créé en 1973 par l'Association des Auditeurs de l'I.H.E.D.N. Jean-Louis GUILLAUD, Président-Directeur Général de la Société TF1, a été auditeur de la 16e session de l'I.H.E.D.N. 1963-1964*)

### *Une information réaliste:*

L'incertaine volonté gouvernementale s'explique aussi par le souci d'éviter deux écueils : une information inadaptée, inactuelle, qui ne toucherait pas le citoyen, et une information trop brutale qui déclencherait dans la population le réflexe opposé à celui recherché.

*c'est-à-dire adaptée ...*

Il convient, en effet, de repenser le contenu de l'information sur la défense. Il y a une conception traditionnelle qui repose sur le principe présumé que tout individu ressent, de manière viscérale et quasi instinctive, la nécessité de défendre la communauté. Elle cherche à renforcer cette motivation par une glorification des forces armées, exaltées dans leurs rites, leurs hauts faits et leurs figures héroïques. En 1980, une telle information sonnerait faux et serait incapable de mobiliser la plupart des Français sur les problèmes de défense. On ne peut, en effet, continuer à envoyer imperturbablement des messages inchangés à des individus qui ont changé parce que la société a changé et parce que la place de leur pays dans le monde a changé. C'est le premier écueil à éviter et c'est à la définition d'une nouvelle information sur la défense que s'attachent, entre autres, les études de l'I.H.E.D.N. et les actions du S.I.R.P.A .

*... et modérée*

Le second écueil que l'autorité politique a le souci d'éviter serait de sensibiliser trop brutalement la population, au risque d'engendrer la démission et la panique. Il est certain que l'esprit de défense, qui consiste à prévoir les dangers et les parades à leur opposer, ne peut exister s'il n'y a pas une volonté politique du gouvernement d'informer la population. Cette dernière se démobilise naturellement si l'état d'esprit n'est pas maintenu en alerte, et la réaction non préparée à une menace quelconque serait alors inefficace. Mais à l'inverse, une campagne d'information trop radicale aboutirait au résultat opposé à celui recherché.

*pour entretenir une «psychologie de riposte»*

Aussi le rôle de l'Etat, en l'absence de menaces immédiates, est-il de proposer et d'imposer, autant que possible, que les réactions individuelles et collectives soient efficaces. L'Etat doit créer les conditions favorables à cette réaction, mais en tenant compte, - car nous sommes en démocratie, - de la nécessité d'un consensus minimum. En conséquence, il ne peut aller trop loin dans l'information et l'organisation: la modération dans l'information est le plus souvent gage d'efficacité. Autrement dit, l'Etat doit informer la population, susciter sa curiosité, préparer sa réaction; il doit constamment entretenir une «psychologie de riposte».

## 2 . UNE VOLONTÉ DE PROPOSITION

*La défense se définit positivement*

L'information est nécessaire pour éviter la démobilisation d'un esprit de défense populaire, démobilisation morale qui affaiblit la crédibilité de notre armement nucléaire et incite l'agresseur à en profiter.

Mais la défense ne se définit pas seulement négativement face à la menace qui,

d'ailleurs, est multiforme; elle se définit en fonction d'un projet politique clair et cohérent. Or il faut reconnaître qu'avec la disparition de l'ennemi héréditaire et l'apparition de la dissuasion, on ne sait plus où on en est. Ni sur le plan politique: défend-on l'hexagone, l'Europe, l'atlantisme ? Ni sur le plan militaire: affaire de l'armement nucléaire tactique (A.N.T.), intérêt de la Défense opérationnelle du Territoire (D.O.T.) et de la défense civile, remis en question. Ni sur le plan social : comment définir un projet politique positif étant donné cet individualisme qui nous ronge ?

### *L'adhésion à un pacte social nouveau*

Toutes ces questions relèvent de l'autorité politique: il lui appartient de proposer un projet politique qui devrait être centré sur l'adhésion à un ordre social nouveau, qui rejetterait l'individualisme. Seule cette adhésion peut compenser le processus de dislocation si puissant dans nos sociétés occidentales. Pour que l'individu se sente intégré à la nation, pour qu'il en accepte la primauté et les impératifs, il faut aussi qu'il y retrouve ce qu'il en attend, en particulier la garantie d'un ordre plus juste et correspondant à ses aspirations fondamentales. La défense de l'économie et du bien-être est, certes, chose importante, mais elle ne saurait obnubiler sans graves dommages cette conscience des périls et ce sens de la solidarité collective qui, en fin de compte, constituent le critère supérieur du destin des peuples.

### *La solidarité collective*

Il faut donc que, par la proposition, le gouvernement suscite ces citoyens forts et conscients qui ont le sentiment d'appartenir à une communauté humaine possédant un patrimoine et un destin communs. Alors seulement le «nouvel esprit de défense» s'imposera à tous.

Il serait facile de gloser sur le hiatus qui existe entre la volonté nationale évidente et une volonté politique incertaine. Sans chercher à excuser cette dernière, il faut bien constater que l'autorité politique doit prendre en considération quantité de facteurs divers et contradictoires. La volonté politique se manifeste, pas aussi ouvertement que beaucoup le souhaiteraient, suffisamment, semble-t-il, pour entretenir les capacités de riposte du pays. Encore faudrait-il que le pouvoir politique proposât un projet politique global et cohérent, susceptible de rassembler les citoyens. Jean Jaurès écrivait qu'« il n'y a de défense nationale possible que si la nation y participe de son esprit comme de son cœur ».

### **III LES MOYENS DE PROMOUVOIR UN» NOUVEL ESPRIT DE DÉFENSE»**

Comment analyser la crise de l'esprit de défense et proposer quelques solutions sans buter sur certains écueils tels que les affirmations tranchées mais inopérantes de la critique systématique et négative? Le meilleur moyen, sans doute, d'éviter ces obstacles est de procéder à l'étude concrète de différents secteurs d'activité. Dès lors, des moyens pratiques et concrets apparaissent qui seraient susceptibles de promouvoir et d'entretenir un «nouvel esprit de défense». Trois axes d'efforts essentiels peuvent être dégagés.

Il faut :

- restaurer l'esprit de communauté (A),
- affirmer notre dynamisme économique (B),
- et surtout faire redécouvrir le sens de la solidarité nationale (C)

#### **A - RESTAURER L'ESPRIT DE COMMUNAUTE**

L'esprit de défense n'est que le reflet et la conséquence de l'esprit de communauté : on défend ce à quoi l'on tient, ce à quoi l'on est lié. C'est la crise de l'esprit de communauté qui a causé la crise de l'esprit de défense. Tout naturellement, le renouveau de la communauté rejillira sur l'esprit de défense.

##### 1 - LA COMMUNAUTE DE SANG : LA FAMILLE

###### *Réformer l'environnement*

Seule la famille peut transmettre le sens des responsabilités et de la liberté. Aussi faut-il aider la famille à s'épanouir, en agissant sur l'environnement architectural; un environnement trop souvent massifié et bétonné, les charpentes en béton ne sont pas une bonne armature pour la société de demain.

L'Etat doit, d'autre part, éviter d'encourager davantage les divers types de «famille irrégulière» par des avantages fiscaux qui ne suscitent qu'esprit de vénalité et parasitisme.

###### *Une politique de la famille*

Il convient, enfin, d'inciter les parents à assumer leur rôle au lieu de se décharger, trop systématiquement, de leurs responsabilités sur des organismes tels que les crèches, les colonies de vacances, ... Aussi faudrait-il donner corps à une véritable politique de la famille, comportant des mesures concrètes en sa faveur, telles que, par exemple, un salaire versé à la femme au foyer, compte tenu du niveau des ressources



du foyer.

## 2. LA COMMUNAUTE DE LIEU : LA COMMUNE, LA RÉGION, L'ÉTAT

### *Vivifier les collectivités locales*

Se sentir homme ou femme de son pays, c'est, d'abord, se sentir de son village ou de sa ville. Il convient donc de vivifier les collectivités locales. Concernant la défense, par exemple, l'Etat pourrait confier aux élus et responsables des collectivités locales certains projets de défense qui les inciteraient à s'y intéresser et à délaisser une attitude passive sur ce plan; ils serviraient ainsi d'intermédiaires avec la population et pourraient, en particulier, intervenir dans le domaine de la défense civile où tout est à faire.

### *Reconnaître l'identité régionale*

De la même façon, reconnaître l'identité régionale, la préserver et l'enrichir reviendrait à approfondir et diversifier l'attachement à la grande patrie. Le refus de l'Etat jacobin et d'une excessive uniformité administrative et culturelle n'entraîne, en effet, que bien rarement le refus d'appartenir à l'ensemble français.

### *Simplifier les relations entre l'Etat et le citoyen*

Quant à l'Etat, il ne doit pas être confondu avec une administration anonyme et tatillonne : il faut simplifier les relations entre l'Etat et le citoyen. Il conviendrait, d'une part, de réduire, simplifier et clarifier les textes législatifs et réglementaires de façon que l'Etat puisse y trouver l'autorité suffisante pour faire respecter effectivement la loi. Il faudrait, d'autre part, revoir le mode d'application des lois en raison des blocages répétés par l'administration des finances et des retards fréquents dans la parution des décrets d'application.

## 3 - LA COMMUNAUTE D'ESPRIT : LA CULTURE

Pour éviter une aliénation culturelle, il convient de préserver et d'enrichir notre patrimoine. La tâche est d'autant plus urgente que la culture française, véhiculée par la langue française, ne limite pas son influence à l'hexagone mais l'étend partout dans le monde, singulièrement en Afrique. Et, trop souvent, la France laisse les seuls étrangers défendre notre culture.

### *La défense de la culture, c'est la défense de la langue française*

La défense de la culture, c'est avant tout la défense de la langue française. Il ne s'agit pas du rejet chauvin de toute influence extérieure. Au contraire, la faculté d'adaptation d'une culture, sa capacité à assimiler les apports étrangers et à les rendre compatibles avec l'héritage ancestral sont autant de signes de vigueur d'une société. L'esprit de

défense consiste à vérifier si les mécanismes d'assimilation fonctionnent bien et si le français ne devient pas une «langue-musée». Précisément, la cote d'alerte est aujourd'hui atteinte; aussi faut-il insister sur la nécessité du bien parler et du bien écrire. Ce n'est pas la responsabilité de nos seuls enseignants. C'est aussi celle des politiques et des hommes de science qui devraient employer la langue française pour s'exprimer à l'étranger comme en France (A Toulouse, par exemple, les communications scientifiques du C.N.E.S. - Centre National d'Etudes Spatiales - sont faites en anglais ). De même la presse a un immense rôle à jouer dans cette entreprise de réhabilitation de la langue française, comme elle le fait si bien pour l'histoire locale ou régionale. Est-il besoin de rappeler, en la matière, la responsabilité quotidienne de la radiodiffusion et de la télévision ?

### *La transmission de la culture c'est le rôle des enseignants*

La transmission de la culture, c'est le rôle de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. C'est à l'enseignement qu'est généralement laissé le soin de former le citoyen et de développer le sens du civisme. Il faut bien constater que cette fonction n'est pas remplie actuellement. L'institution ne s'y prête pas, l'enseignement formant des cadres et non des citoyens. Les enseignants réagissent, le plus souvent, en techniciens et estiment que cela ne relève pas de leur compétence. Les élèves, enfin, sont réticents à l'égard de tout ce qui pourrait apparaître comme un endoctrinement. On ne saurait prétendre proposer ici une réforme globale de l'éducation nationale, mais il semble que deux points soient essentiels à l'éveil de l'esprit de défense chez les jeunes : l'enseignement de l'histoire et l'instruction civique.

### *L'enseignement de l'histoire*

« L'homme de l'avenir est celui qui aura la mémoire la plus longue »: l'aphorisme de Nietzsche signifie que la connaissance de soi, c'est-à-dire l'identité, d'une part, et le respect des autres, c'est-à-dire la formation d'un citoyen solidaire des autres citoyens, d'autre part, reposent, tous deux, sur une connaissance de l'histoire de son pays.

*«Tous les pays qui n'ont plus de légende seront condamnés à mourir  
P.de La Tour du Pin («La Quête de Joie»)*

Or depuis 1969, l'enseignement de l'histoire est « noyé » avec d'autres disciplines dans les activités dites « d'éveil ». Dans cette perspective, que reste-t-il de l'enseignement de l'histoire, sinon quelques exemples choisis par le professeur sans qu'il soit prescrit à celui-ci de recomposer la trame et la continuité de notre passé. D'autant que fleurit dans nos établissements d'enseignement la mode des pédagogies anglo-saxonnes qui favorisent le « vécu de l'enfant » (enquêtes sur le terrain etc ... ) et la plongée ponctuelle dans une tranche d'histoire» (sic!) plutôt que le déroulement chronologique, puis l'assemblage des événements. En conséquence, les enfants n'ont

plus aucun repère chronologique et aucune conscience du temps. L'émiettement des connaissances constitue une merveilleuse entreprise d'ahurissement intellectuel.

Il faut donc revenir à l'histoire événementielle (par souci chronologique), à l'exemple des grands hommes (car ce sont les hommes qui font l'histoire) et à l'histoire régionale. « L'histoire est aussi indispensable aux sociétés que la mémoire à l'individu. » (André Fontaine. Le Monde. 5 mars 1980). Le chemin a, d'ailleurs, été tracé par le Président de la République, le 20 octobre 1978, dans un discours à l'UNESCO: « Il convient de montrer aux enfants et aux adolescents qu'ils appartiennent à une communauté qui a ses permanences, ses racines, ses repères; qu'ils sont les fils d'un pays, d'une culture, d'une civilisation, avant d'être citoyens d'une époque, et qu'ils ne pourront accéder à une meilleure connaissance de l'univers extérieur que s'ils prennent, d'abord, conscience de leur être propre et de leur enracinement historique et culturel ».

### *L'instruction civique*

Pas plus que l'histoire, l'instruction civique ne fait l'objet d'un enseignement spécifique. Les lycéens connaissent beaucoup mieux la structure de l'atome que leurs droits et devoirs de citoyen. On ne fait plus d'instruction civique dans les lycées. En raison des horaires dérisoires, les enseignants font l'impasse sur l'organisation politique et administrative de la France (alors que les lycéens, - du moins les plus sérieux, - sont incollables sur la Russie et les Etats-Unis).

La réforme Haby, en 1975, avait pour but d'insuffler dans les programmes le minimum civique et moral garanti. Mais la matière a été diluée à l'extrême. On commente en classe la drogue et la malnutrition; les lycéens sont plus éveillés aux grands problèmes du monde, mais ignorants des règles de leur propre cité. Pourquoi certaines notions concernant l'organisation des sociétés, la structure de l'Etat, ses mécanismes de fonctionnement, constitueraient-elles un bagage moins précieux que telle connaissance philosophique ? En quoi porteraient-elles atteinte à la liberté de choix politique et ne seraient-elles pas préférables à une ignorance complète qui laisse les jeunes entièrement soumis, dans ce domaine, aux sollicitations de la littérature journalistique ?

Aussi est-il nécessaire d'instituer dans les lycées un cours portant sur les institutions politiques et administratives, les relations internationales et l'état des forces politiques et syndicales en France. Il convient également d'insister sur l'instruction civique dans l'enseignement de l'histoire française. Si l'éducation (nationale) ne s'estime pas capable de traiter de ces questions d'intérêt général, tout lui commande d'ouvrir les établissements, qui fonctionnent grâce à des fonds publics, à des personnes qualifiées pour en parler ( par exemple, les officines spécialistes de l'information et des relations

publiques ). Enfin, il serait opportun d'assurer une information sur la défense dans les centres de documentation des lycées et universités.

### *Le scoutisme promoteur de l'esprit patriotique*

Dans cette entreprise difficile de sauvegarde et de transmission de la culture, l'adhésion de la jeunesse est donc essentielle. L'enseignement n'est pas seul concerné. Le sont aussi les différentes religions et familles de pensée, ainsi que les divers mouvements de jeunesse, au premier rang desquels le scoutisme. Les mouvements de scoutisme, qui ont été depuis leur fondation les promoteurs de l'esprit patriotique, voient fondre leurs effectifs en même temps que diminuent les exigences de leur pédagogie. Au contraire, on voit les jeunes, comme pour les unités de montagne ou parachutistes, s'engager dans les fédérations scoutistes créées en réaction contre le laxisme et continuant à développer les valeurs traditionnelles dans une pédagogie résolument adaptée aux demandes authentiques des jeunes. Tels sont les scouts unitaires ou les scouts d'Europe. Ne serait-il pas de bonne politique que de tels mouvements, allant dans le sens de la politique nationale, disposent de moyens correspondant à leur dynamisme et au moins proportionnels à leurs effectifs, ce qui n'est absolument pas le cas actuellement.

La réalisation pratique de toutes ces propositions, diverses et limitées, mais concrètes et efficaces, permettra, sans aucun doute, de ressourcer notre peuple et de lui faire retrouver le sens de la communauté, sous sa triple forme d'Etat (l'armature), de patrie (la notion sentimentale) et de nation (la réalité physique).

## **B - AFFIRMER NOTRE DYNAMISME ECONOMIQUE**

Ce second axe d'effort est plus délicat à préciser. En effet, l'opinion publique perçoit mal les menaces économiques. Dans ces conditions, chercher à mobiliser les Français sur des thèmes aussi généraux que l'indépendance économique ou la défense des grands équilibres économiques paraît peu réaliste et relève de la conception incantatoire de l'esprit de défense.

### *Présenter un constat simple de la crise actuelle*

Il serait vain de prétendre faire naître l'esprit de défense par une simple campagne de style publicitaire. En revanche, il semble nécessaire de présenter à la population un constat simple de la crise actuelle qui nous a fait passer d'une économie d'abondance à une situation de pré-pénurie, pouvant déboucher sur une catastrophe économique. Parallèlement, il est indispensable de susciter et d'encourager des comportements individuels adaptés à la situation : par exemple, créer le « réflexe exportateur » chez le chef d'entreprise, modifier les habitudes de consommation, etc ...

### *Susciter le dynamisme économique*

Loin de se confondre avec le réflexe protectionniste, la meilleure défense réside, assurément, dans le dynamisme économique, la volonté et la capacité de soutenir la concurrence sur le marché français comme sur les marchés extérieurs. L'esprit de défense trouve alors son expression dans les ressorts propres à l'action économique: l'esprit d'entreprise et de compétition, et l'acceptation du risque.

Seul le dynamisme économique peut assurer notre indépendance (1) et, grâce à l'aide de l'Etat (2), promouvoir une solidarité nationale (3).

## 1. DYNAMISME ECONOMIQUE ET INDÉPENDANCE

L'indépendance nationale ne repose pas seulement sur les moyens de défense militaires. Le refus d'un endettement extérieur excessif, le maintien d'un haut niveau de recherche et de réalisation technologique sont aussi les composantes de l'indépendance. Deux points paraissent devoir être soulignés, car ils sont d'une importance capitale pour la préservation de l'indépendance française en matière économique.

### *Eviter une prise de contrôle par l'étranger*

D'une part, l'Etat doit éviter que des secteurs, qui ont une influence directe sur la capacité de défense du pays et son efficacité, ne tombent sous un contrôle étranger ou souffrent d'un écart technologique trop sensible par rapport à la concurrence.

### *Réduire notre dépendance en énergie et matières premières*

D'autre part, nous devons réduire notre dépendance en énergie et matières premières. Pour ce faire, il convient d'intensifier la recherche concernant les énergies nouvelles et aussi d'exploiter à fond nos ressources nationales en favorisant la prospection et l'exploitation des sous-sols et en investissant dans le secteur minier. Il est indispensable, à une époque où la capacité de production alimentaire devient une source d'indépendance, de renforcer les activités agricoles et l'industrie alimentaire, d'engager une politique de repeuplement des campagnes pour garder un nombre minimum de paysans à la terre et pour développer le secteur agro-alimentaire.

Dans toutes ces opérations, le rôle de l'Etat est essentiel.

## 2. DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET INCITATIONS ÉTATIQUES

### *Une politique plus incitative que d'assistance*

L'intervention de l'Etat n'est pas incompatible avec le dynamisme de notre économie, à condition que l'Etat adopte une politique plus incitative que d'assistance,

celle-ci suscitant dans le pays, à brève échéance, une génération recherchant la sécurité plutôt que l'aventure.

#### *Réduire les charges*

Certes, les pouvoirs publics offrent actuellement des aides, mais ces aides sont souvent mal adaptées puisque, sur cinq entreprises nouvelles, une seule survit au bout de trois ans. Il faut donc les accompagner d'autres mesures portant, notamment, sur une réduction des charges et des réglementations qui pèsent lourdement sur les entreprises et les empêchent d'être compétitives, et sur une révision de la législation actuelle relative au chômage. De même, il faudrait encourager les banques à régionaliser leurs décisions et à s'associer davantage au devenir économique du pays en prenant des risques industriels.

#### *Privilégier les industries de pointe et la recherche*

D'autre part, compte tenu des menaces qui pèsent sur nos industries traditionnelles, l'Etat doit inciter les entreprises à s'orienter vers des industries de pointe. Dans ce but, il devra privilégier la recherche, l'adapter aux besoins réels de notre industrie et faciliter les contacts entre l'université et l'industrie. Parallèlement, il sera nécessaire d'axer la recherche universitaire autant vers la recherche appliquée que vers la recherche fondamentale.

#### *Favoriser les exportations*

L'Etat doit favoriser nos exportations. En accord avec les intéressés, des réseaux commerciaux communs PME-PMI devraient être créés. Il faudrait aussi donner à nos attachés commerciaux à l'étranger, - qui ont un rôle essentiel et difficile à jouer, en tant que bastions avancés de notre défense économique, - un esprit combatif et plus commerçant; il serait équitable de tenir compte des résultats obtenus dans le déroulement de leur carrière. Enfin, au moment où plus que jamais il s'agit de dynamiser notre industrie pour faciliter la conquête de marchés extérieurs financièrement bien situés (tels les pays producteurs de pétrole), le blocage du crédit apparaît comme une mesure désuète allant à contre-sens de toute politique incitative. En effet, l'accès au crédit étant désormais interdit, les industriels et PMI n'ont plus d'autre choix que de freiner sinon arrêter leur propre croissance.

### 3. DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET SOLIDARITÉ

Notre agressivité économique doit se faire sentir à l'égard de l'étranger. A l'intérieur, il est au contraire indispensable de faire comprendre à tous la solidarité nécessaire face aux menaces.

#### *L'intégration du personnel*

Aussi faut-il favoriser, à tous les niveaux, l'intégration du cadre et du personnel d'entreprise en leur donnant un rôle de gestion et de décision.

#### *La médiation économique*

De même, il faudrait recréer l'institution des médiateurs économiques et remettre en vigueur la procédure de médiation qui avait donné de bons résultats en 1950-1955.

#### *La rénovation de la Sécurité Sociale*

Enfin, il faut rénover le système actuel de la Sécurité sociale en conservant pratiquement la même couverture mais en diminuant les charges. Il suffirait de maintenir à la charge de la Sécurité sociale les gros risques et de passer les petits risques à la charge de l'assuré. Une partie des charges versées par l'entreprise à la Sécurité sociale serait alors reversée au salarié sous la forme d'un supplément de salaire ou d'indemnité. Ainsi serait-il possible de concilier concrètement le dynamisme économique et la solidarité nationale.

## **C - REDECOUVRIR LE SENS DE LA SOLIDARITE NATIONALE**

Dans une société où les liens communautaires s'affaiblissent et tombent en désuétude, il faut faire prendre conscience à chaque citoyen de la nécessité d'une solidarité nationale.

La conscription a toujours joué un rôle déterminant de creuset où se retrouvent et se reconnaissent les jeunes de différentes couches sociales. Il convient donc de rénover le Service national et de l'adapter à notre époque. Parallèlement, il faut donner vie à une institution méconnue des citoyens et souvent ignorée par les responsables : la défense civile.

### **1. LE ROLE DU SERVICE NATIONAL**

#### *La nécessité du Service national*

Les arguments ne manquent pas en faveur de la nécessité d'un Service national. D'une part, le maintien de la conscription est lié à l'idée dominante dans notre pays que la défense ne doit pas être une fonction distincte qui puisse être assumée par une faible partie du corps social. D'autre part, le Service national est nécessaire à l'esprit de défense et au maintien des liens entre l'armée et la nation. Certes, la motivation des jeunes est faible au départ, mais la plupart quittent l'armée avec une meilleure conscience des obligations militaires de défense et du rôle des forces armées.

Enfin, le Service national a un effet bénéfique sur la formation générale des jeunes, sur leur santé physique et sur leur insertion dans la vie professionnelle. Si le principe même du Service national ne fait l'objet d'aucune contestation, il convient, eu égard aux critiques qu'il encourt, de le rénover afin de le rendre simultanément universel et diversifié.

#### *Pour un Service national universel*

On critique l'inégalité du Service national qui ne touche qu'une partie des jeunes. Il conviendrait de réaliser en pratique son universalité de principe en freinant le laxisme qui règne dans les dispenses accordées. Dans un premier temps, ne pourrait-on pas accorder des avantages aux jeunes ayant effectué le Service national et surtout aux officiers et aux sous-officiers de réserve qui envisagent d'entrer dans le secteur public ?

#### *Pour un Service national diversifié*

Cette recherche de l'égalité et de l'universalité du Service national ne doit pas impliquer l'uniformité de ce dernier. Il suffit, d'ailleurs, d'appliquer les textes existants afin d'offrir aux jeunes plusieurs possibilités à côté du service militaire proprement dit.

#### *Un Service national spécifiquement militaire*

Les jeunes qui ont choisi la voie du Service national spécifiquement militaire doivent être davantage sensibilisés aux nécessités de la défense. Certains ont l'impression de perdre leur temps; aussi faudrait-il effectivement leur permettre de consacrer une partie plus importante de leur temps à une formation et à un entraînement militaires. Il faut que l'appelé, pendant son Service national, soit le plus possible occupé à des tâches se rattachant aux problèmes de défense.

#### *Un Service national de coopération*

Beaucoup de jeunes choisissent la coopération pour éviter une vie essentiellement militaire. C'est leur droit et le système de coopération est louable. Mais les jeunes partant en coopération devraient suivre un stage préalable qui leur fournirait une formation minimale sur la défense militaire et la défense civile.

#### *Un Service national d'intérêt général*

Le rôle du Service national est de rendre concrète, de façon moderne et efficace, la participation des citoyens à des tâches collectives d'intérêt général. L'attrait qu'exerce le Service national de coopération et d'aide technique est révélateur à cet égard. Les expériences faites, sur une base privée, par des associations de jeunesse pour la reconstitution de villages et de sites détruits montrent également combien il est



facile de mobiliser la jeunesse au service de tâches d'intérêt général et dont elle comprend le sens.

L'emploi de jeunes appelés pour ce genre d'activités, si elles étaient rationnellement conçues, entraînerait peut-être certaines dépenses, mais combien bénéfiques pour le moral de la nation et même profitables à son développement puisqu'elles seraient consacrées à des secteurs que les moyens traditionnels publics ou privés ne permettent pas de couvrir (reboisement, activités archéologiques, protection rapprochée des côtes, protection civile). Les Chantiers de Jeunesse, pendant les années sombres de l'occupation, ont constitué une réalisation qui a fait ses preuves; beaucoup d'anciens des Chantiers pensent qu'on pourrait utilement s'en inspirer.

Un Service national d'intérêt général existe d'ailleurs aujourd'hui dans les départements d'outre-mer (essentiellement pour les travaux du génie: construction de routes, d'aéroports, ... ).

## 2 . LE ROLE DE LA DEFENSE CIVILE

Dans une société où n'existe plus d' « instinct territorial », seule la défense civile peut donner à l'individu le sentiment de défendre son clocher, sa région, son pays. Or cette institution est méconnue, sinon ignorée.

Selon l'ordonnance du 7 janvier 1959 (article 17), la défense civile a pour objet de maintenir l'ordre public, d'assurer la protection matérielle et morale des personnes et de sauvegarder les installations et les ressources d'intérêt général. Un décret du 13 janvier 1965 en a fait une organisation permanente, mais sa structure spécifique semble l'isoler des responsables publics et constitue un alibi commode que l'on surcharge d'une multiplicité de missions nouvelles.

### *Une organisation souple*

La préparation et la mise en œuvre de la défense civile relèvent du Ministre de l'intérieur et l'armature administrative de la défense civile est naturellement celle du Ministère de l'intérieur. Au plan départemental, le préfet est responsable de la préparation et le serait de l'exécution des mesures de défense civile. Il dispose d'un bureau de défense et de l'état-major départemental de la protection civile. Si le premier détient une large autonomie et un budget propre, le second n'a que des moyens limités, d'autant plus limités que les missions

de protection civile ne cessent de s'accroître ... Cette organisation nationale et départementale, souple et rationnelle, n'apparaît cependant pas satisfaisante et gagnerait à être complétée.

D'une part, l'expérience montre que les incidents couverts par le bureau de défense et la protection civile peuvent déborder les limites d'un département et se situer « à cheval » sur deux ou trois départements, ou concerner l'ensemble d'une région. Or il n'existe, en matière de protection civile, aucun échelon, régional.

D'autre part, l'ordonnance de 1959 a prévu, à juste titre, la nomination dans les communes de plus de trois mille habitants d'un « conseiller urbain de la protection civile » dont l'existence reste, dans la plupart des villes, tout à fait théorique. Comme nous l'avons dit (cf. page 20, § 2.), les collectivités locales doivent se voir reconnaître une responsabilité particulière dans l'organisation et la mise en œuvre de la défense civile.

### *Des missions multiples*

Les missions de défense civile tendent à la préservation des dommages, à la protection des personnes et au secours des populations (directive du Ministre de l'intérieur, 1961) :

- la prévention consiste à informer l'ensemble de la population, à la fois, sur les dangers et les parades; force est de constater que cette information « ne passe pas » actuellement, car elle n'intéresse ni les journalistes, ni l'opinion.
- la protection complèterait normalement l'alerte : elle se heurte au manque de moyens financiers et à l'absence de volonté d'imposer les dépenses nécessaires.

Ainsi, la construction d'abris antiatomiques a-t-elle été estimée irréalisable en 1964, et le recensement des abris existants contre les retombées radioactives a-t-il cessé, faute de moyens financiers. Ne faudrait-il pas, aujourd'hui, reconsidérer ces décisions ?

L'étude de cette question laisse l'observateur mal à l'aise.

Ni la population, ni même les administrations n'apparaissent motivées pour prévoir la protection de la population en cas de conflit. De même, les approvisionnements, essentiels en cas de crise prolongée, n'ont fait l'objet que d'études partielles.

### *Des moyens limités*

Les moyens sont notoirement insuffisants, et en hommes (un millier de fonctionnaires travaillent, à temps complet, à des emplois de défense civile), et en crédits: pour 1979, le programme civil de défense ouvrait des crédits de paiement de 21632 francs ...

### *La place de la défense civile n'a pas été définie*

Les raisons de ce manque de moyens sont connues. La place du concept de protection dans la politique militaire de défense n'a pas été définie. D'aucuns y voient une contradiction avec les principes de la dissuasion nucléaire et une acceptation du conflit classique. D'autres y voient le renforcement de la crédibilité et la manifestation d'un authentique esprit de défense.

## CONCLUSION

Les propositions faites dans cette étude peuvent paraître partielles ou limitées, mais jamais irréalistes ou illusoire. Les inspirateurs et rédacteurs de ce rapport se sont, en effet, toujours efforcés de faire coïncider le champ du souhaitable et celui du possible.

La diversité des mesures envisagées tient à la multiplicité des domaines abordés. Pour l'essentiel, elles concourent à la renaissance d'une authentique communauté nationale, fondement indispensable de l'esprit de défense. Il ne faut pas voir là une tâche impossible ou un effort condamné d'avance par l'évolution de la société. L'évolution se fait dans le sens que fixent les hommes et, pour peu qu'une volonté nationale et politique de l'imposer existe, la vie de la communauté nationale redeviendra l'élément capital des préoccupations de notre peuple.

Assurément, la tâche est ambitieuse. Parce qu'elle va à contre-courant de l'égoïsme et du laxisme qui caractérisent et affectent notre époque, parce qu'il s'agit aussi d'une œuvre de longue haleine dont les effets ne se manifestent qu'à terme, il importe de l'entreprendre sans délai et avec une volonté éclairée et résolue.

Dans son livre «*Démocratie Française*», le Président de la République écrit:

« Notre propre histoire, comme celle des autres peuples, nous enseigne combien la volonté d'être soi-même contient de force et de réserve d'action. Cette force rejoint la détermination des hommes à se gouverner eux-mêmes et on y aperçoit alors ce que signifie la volonté d'indépendance : le droit de décider nous-mêmes, en dernier ressort, de ce que nous considérons comme essentiel pour la collectivité française. »

Au milieu des menaces qui nous environnent, et dont on ignore laquelle pourrait provoquer une crise, il faut souhaiter que les efforts pour restaurer l'esprit de défense ne se révèlent ni trop tardifs, ni trop timorés.

Sont en cause, non seulement l'indépendance et le salut de la France, mais encore sa mission dans une Europe qui se cherche et dans un monde qui est en droit d'attendre beaucoup de notre pays.